



Gwénaél Le PAIH  
Secrétaire Général  
de la Section Académique du SNES-FSU

Rennes, le 28 janvier 2016

Monsieur le Recteur Michel QUERE  
Rectorat de Rennes  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

Monsieur Le Recteur,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation particulière de l'enseignement du breton et du gallo dans le cadre de la réforme du collège. En effet, nous avons été interpellés par des enseignants qui se trouvent mis en difficulté par l'application de la réforme.

Malgré la décision du Rectorat de préserver le breton et le gallo optionnels dans les établissements, la situation sur le terrain prend des formes très disparates. En effet, la volonté du Rectorat d'abonder pour moitié les heures « d'enseignement de complément » LR dans la DGH là où est enseignée la langue régionale ne suffit pas à convaincre les chefs d'établissement à proposer un EPI de « langue et culture régionale ». De fait, les choix arbitraires des principaux ne permettront pas de conserver cette discipline dans un grand nombre d'établissements où elle était jusqu'ici enseignée.

Ainsi dans un collège, un chef d'établissement ne souhaite pas ouvrir un groupe en 4ème mais il maintiendra celui de 3<sup>ème</sup>. Dans un autre, le principal ne permettra pas la mise en place d'EPI alors que les effectifs sont de trente élèves par classe...

Dans plusieurs collèges la langue régionale ne figure pas dans les propositions, certains le font par soucis d'économie et d'autres par prudence n'étant pas sûrs d'obtenir l'année prochaine les mêmes moyens pour la Langue Régionale... Ailleurs d'autres font un calcul différent et attendent d'obtenir plus d'heures avant de confirmer le maintien de l'option breton ou gallo.

Dans ce contexte, plusieurs enseignants ont alerté les IPR chargés des Langues régionales en leur demandant de les réunir pour éviter des arbitrages contraires aux intérêts de l'enseignement des langues régionales.

Nous vous demandons donc un cadrage plus contraignant pour faire en sorte que le Breton et le Gallo soient effectivement maintenus dans les collèges. Faute de consignes précises et d'une vigilance sur leur application, nous risquerions d'assister à la disparition des langues régionales optionnelles dans notre académie.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération.

Yann Pier Deredel

Gwénaél Le Paih